

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 04 février 2010

L'an deux mille dix

et le 04 février,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude - MAIRE

M. SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - M. PETITJEAN Daniel - MME HENRY Mireille - MME GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice - ADJOINTS

MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BERNOT Georges - NIOX Christian - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - MM. BONO Guy - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - CONSEILLERS MUNICIPAUX

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : - MME EYRAUD Marlène - MM. BERTON Christian - BARBE Paul - TARDIEU Jean-Luc - TOSI Michel - MMES IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MICHEL Françoise - M. LE PALABE David

**ABSENTS** : MELLES BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène - MME CUCCIA Andrée

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 02/10 - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT 2009-2011 - MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 2010**

M. JACQUOT rappelle à l'Assemblée que la Commune a obtenu un financement du Conseil Général dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) 2009/2011, à hauteur de 53% du montant H.T. des travaux.

M. JACQUOT précise que dans le cadre de la tranche 2010, le montant de certaines opérations doit être modifié en raison de la hausse du coût de certains travaux, notamment les aménagements à l'école du Logisson avec la réalisation d'une salle de restauration scolaire.

Afin de ne pas modifier le montant total du CDDA, le montant d'autres opérations devra être réduit.

M. JACQUOT demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les modifications de la tranche 2010, conformément au tableau ci-dessous :

Nature de l'opération	Montant initial HT	Montant définitif HT
Construction d'une salle de sport	450 000	450 000
Aménagement d'un bassin paysager	1 025 627	600 000
Aménagements à l'école du Logisson	152 534	502 534
Réaménagement de l'écomusée	50 000	50 000
Réalisation d'une halle couverte	907 937	907 937
Aménagement du centre ville	80 000	80 000
Réaménagement et développement du Centre Emploi Formation	200 000	275 627
Travaux dans les quartiers	450 000	450 000
TOTAL	3 316 098	3 316 098

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 04 février 2010.

LE MAIRE